

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

1849. 6e ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE 1849. 6e.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 4 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

LA LOI DES ÉLECTIONS.

(Suite du discours de M. Papineau.)

L'hon. membre nous dit, que parce que nous n'avons pas essayé autrefois de remédier au choix des officiers-rapporteurs, nous ne devrions pas aujourd'hui penser à faire un pas en avant, que ce qui était bon alors doit continuer à être bon aujourd'hui, et que c'est mal de demander à l'administration l'extirpation d'un pareil abus. On a obtenu, à ce que l'on dit, plein pouvoir de législater comme l'on veut sur les affaires locales du pays, cependant il ne faut rien demander. Mais je dis que nos ministres non seulement n'essayent pas à améliorer notre condition, mais la font pire en nommant les shériffs comme officiers-rapporteurs. Ils disent que non. Ceux qui font mal, disent-ils, seront à leurs dispositions. Ils seront condamnés; mais par qui? Ils seront condamnés par ceux qui auront souffert de leur malversation, mais soutenus par l'administration, par ceux à qui leur malversation aura profité.

Faisant ensuite allusion aux malheureux événements de 1832, l'hon. procureur général s'écrie; si l'officier-rapporteur avait été un homme qui eût eu une place sous le gouvernement, il aurait craint de perdre cette place, et n'aurait pas agi, comme il l'a fait, et je n'aurais pas vu mes compatriotes tomber à mes côtés. Mais l'hon. membre sait bien que l'expiration du temps était telle qu'aucune considération n'eût pu empêcher les gens de tomber dans les fautes qu'ils ont alors commises; que bien des gens indépendants de toute manière se sont alors laissés entraîner par leurs passions. Ne se souvient-il pas que le coronator du temps, quoiqu'averti par moi et par d'autres qu'il devait choisir un nombre de jurés pour rendre son verdict, prétendit que ce n'était pas nécessaire, quoiqu'il sût le contraire, et que néanmoins il a été déclaré innocent? Et s'il a agi ainsi, qui ne sait que c'était qu'il était plus sûr de conserver sa place en agissant mal, qu'en agissant bien.

Je ne crois pas qu'on fasse regarder comme un argument bien fort, l'avancé de l'hon. procureur-général qui dit que c'est insulter le pays que de trouver dans les mesures du ministère un manque de principe déplorable. De pareilles prétentions ne sont pas de mise. Les personnalités pour moi sont sans poids; aussi je n'y répondrai qu'en demandant à l'hon. membre, s'il peut prendre sur lui de dire que ce n'est pas un principe juste que celui qui j'émets quand je dis que les officiers-rapporteurs doivent être pris parmi les officiers des municipalités ou bien nommés par le peuple? S'il peut être un seul pays où les officiers-rapporteurs sont pris parmi les shériffs sans que cela ait de mauvais effets, sans que l'indépendance de la Chambre en souffre, je consens à être avec lui. Il ne trouvera pas cet exemple. Il persistera néanmoins dans sa demande, car si en Angleterre les ministres sont toujours prêts à défendre les privilèges de la Chambre, en Canada le cabinet ne cherche qu'à asservir la représentation et à lui arracher ses privilèges. et je dis qu'en cela rien ne saurait excuser ses actes.

Le principe de ce bill étant mauvais, et tout détail en étant vicieux, je dis qu'il doit être renvoyé à un comité spécial plutôt qu'à un comité-général, parce que sa révision demanderait beaucoup d'altération de travail. Alors l'hon. procureur général s'écrie: quoi! voulez-vous donc toujours trouver à redire sans rien faire? Mais j'étudie les effets admirables du gouverne-

ment à administrer un pays sans quelques erreurs. Or quand icelles erreurs paraissent, que l'indépendance de cette Chambre se montre en cherchant à découvrir la vérité, que le ministre ne soit loué ou blâmé que selon les circonstances, on peut blâmer le ministre sans vouloir le renverser.

L'hon. membre dit qu'il n'a pas de doute que quand il sortira de charge, je pourrai être appelé à prendre sa place. Je puis lui assurer que tant que je verrai le gouvernement dans l'état où il est aujourd'hui, je n'aurai aucun désir de participer au pouvoir. Je désire qu'un parti indépendant se forme dans cette Chambre pour prononcer sur les mesures qui nous seront présentées, sans considérer de qui elles viennent, mais uniquement leur plus ou moins de sagesse; sans considérer enfin qui est au pouvoir ou qui n'y est pas. Je ne vois pas quel bien on peut attendre d'un ministère qui veut que nous soyons aveuglés sur ses fautes. Toujours, je ne lui donnerai mon appui que quand ses mesures seront bonnes, non pas parce qu'il est au pouvoir, mais parce qu'il est de mon devoir d'appuyer toute bonne mesure qui nous est présentée. Je donnerai toujours mon appui à une bonne mesure sans considérer de qui elle vient, sans en présenter moi-même. Ce n'est pas dans une Chambre comme celle-ci que je dois présenter aucune mesure; dans une Chambre qui admire tous les résultats de l'acte d'Union et aide à la conduire à son but. Quant je vois que cet acte, par l'entremise de nos ministres, ne fait que conduire à l'abaissément de mes compatriotes, je ne crois pas devoir prendre part à leur mesure.

Je proteste contre ce que je crois mauvais, et je pense que c'est assez pour les forcer à faire moins de mal qu'ils en feraient autrement. Cela suffira aussi, j'en suis persuadé, pour amener dans cette chambre des hommes plus indépendants, moins serviles que ceux qui y sont aujourd'hui. En terminant, je le répète, je ne répondrai jamais aux personnalités. Je discuterai les questions et ce n'est que sur ses mesures que je désire que l'administration soit jugée. J'examinerai ses mesures non pas pour leur causer de l'embarras, mais parce que je crois qu'il est de tous les membres de cette chambre de voir à ce qu'on ne passe ici que de bonnes mesures et de donner son opinion sur tous les sujets qui se présentent devant nous. Je veux demeurer indépendant de tous les partis et exprimer mes opinions, sans égard pour qui que ce soit. Voilà ma politique.

REFORME ELECTORALE.

M. Chauveau.—Si quelque chose plus qu'une autre pouvait donner une idée de l'importance de la question devant la Chambre, c'est le fait de l'appel nominal de tous les membres de cette Chambre qui vient d'avoir lieu. Cette Chambre a voulu, avant d'entrer dans la discussion de cette mesure importante, en conscience, en honneur, en patriotisme, imposer à chacun de ses membres d'être présent aujourd'hui pour discuter les intérêts du pays. Ce devoir leur a été rappelé par un ordre exprès, solennel, de comparaitre ici en face de la représentation, en face du pays, et de voter selon que le leur dirait leur conscience et leur jugement, sur la mesure qui nous est actuellement soumise. C'est aussi avec la plus grande méfiance de moi-même, et seulement en cédant à une conviction intime de leur nécessité que je propose les résolutions que je tiens à la main. La première de ces résolutions proteste contre l'ordre de choses qui nous régit actuellement, en autant que cet ordre de choses contient non-seulement en lui-même des vices essentiels, de sa nature, mais encore en ce qu'il est vicieux dans

en considération. C'est parce que je sais que ce n'est qu'en abusant de son pouvoir, et en foulant aux pieds le droit des gens, et toute idée d'équité que l'Angleterre a imposé aux canadiens, sans les consulter, la forme de gouvernement qui les régit actuellement, que je propose à cette Chambre de dire que chacun des habitants de ce pays, vivant dans quelque partie de la province que ce soit, vivant à Gaspé ou à Toronto, à Québec ou à Montréal, qu'ils parlent anglais ou français, ont les mêmes droits politiques, et par conséquent le droit d'être représentés également.

Je propose à cette Chambre de dire que pour parvenir à une proportion plus juste plus équitable de la représentation, il est expédient que cette Chambre achète quelle est la population totale du pays, de chacune des parties du pays. Cette colonie me paraît arriver aujourd'hui, me paraît toucher à une de ces époques importantes de son histoire politique où un peuple a besoin de réfléchir mûrement sur son passé, son présent et son avenir. Un passé et d'un passé très récent, on a beaucoup trop dit de mal; je désire que les querelles du présent disparaissent à l'avenir. Je n'ai qu'à répéter ce que j'ai dit lors de la question des subsides l'an dernier: respect au passé et courage à l'avenir.

Il est rare qu'un peuple soit appelé, dans une paix profonde, après une discussion solennelle et dans la presse et dans les assemblées publiques, à modifier lui-même la constitution qui le régit. Tous les pays du monde ont vu de pareilles questions accompagnées ou suivies d'événements que nous devons nous réjouir de voir éloignés de nous. Nous avons une population en Canada bien distincte, variée, étant divisée d'origine, de langage, de mœurs, d'habitudes et de croyances; une population étendue sur une immense étendue de pays et vivant sous des climats différents.

L'histoire nous apprend que cette partie de ce peuple qui est originaire de la France a passé par des vicissitudes telles qu'aucune nation aussi peu protégée n'a jamais eu à supporter, et dont elle n'a jamais pu triompher. Guerre avec les premiers habitants du pays, guerre avec les colonies voisines; pertes, incendies, expatriations qui dépeuplaient le pays; tout cela n'a pas empêché cette population de se maintenir glorieusement. Changer de patrie, être soumise pendant un temps au despotisme le plus absolu, pour ensuite être livrée aux soins de pourvoir à ses propres besoins, de veiller à sa propre législation, en faisant fonctionner une constitution qui, à cause de ses vices, de ses défauts nombreux, n'a pas pu fonctionner même dans les pays plus avancés duquel nous venions, tout cela n'a pas empêché ce peuple de traverser cette époque. Il a résisté pendant tout ce temps dans une lutte qu'on essayera en vain de flétrir. Il a maintenu ses droits et cette longue lutte s'est terminée par une lutte à main armée, plutôt qu'une détermination réfléchie chez la grande majorité des habitants du pays. C'est à la suite de cela que, sans consulter cette partie du pays, mais en consultant uniquement les intérêts d'une colonie voisine, on nous a imposé une constitution nouvelle, que disait cette constitution? Le fait seul de nous l'avoir imposée imprimait sur elle une tâche qui ne s'en effacera jamais. Une constitution imposée à un peuple sans moyen de se faire entendre, ce seul fait imprimait sur cette constitution une tâche ineffaçable. Mais encore que disait cette constitution? Elle disait: que la dette publique contractée follement par cette autre colonie à laquelle on nous adjoignait contre notre volonté bien connue serait payée et par elle et par nous conjointement. Elle disait que la province supérieure qui alors nous comptait deux

nous l'entendrons.

Elle disait tout cela, et comment le disait-elle! Elle le disait dans des circonstances les plus propres à intimider la population du Bas-Canada: elle le disait sous le coup de la guerre civile, d'un pouvoir despotique; au milieu d'un pays pillé et volé, au milieu d'un pays où le désespoir politique devait nécessairement exister. Qu'a fait alors ce pays? Il a dit: non. Il a dit: cette constitution, je ne la reconnais pas; je ne l'accepte pas; je proteste contre l'injustice; je ne puis pas faire plus. Je ferai toujours tout en moi pour que cette constitution soit basée sur la population; que la clause de la représentation soit modifiée d'après le principe seul équitable de la population; je demande que cette langue que nous avons apprise à vénérer, à parler et à aimer, il nous soit permis de la coucher sur les registres de cette Chambre, de la faire entendre dans toutes ses délibérations!

Quel a été le résultat de ces protestations de la part du peuple canadien? Après dix années de lutte, quelques-uns de ces objets sont atteints. Malgré, non pas la concession, mais la déclaration de la politique ministérielle qui a empêché le mal d'être aussi grand qu'il aurait pu l'être, la dette publique doublée; aucune amélioration dans Bas-Canada, particulièrement dans toute la partie à l'est de Montréal; les biens des Jésuites donnés pour moitié, lorsque le Bas-Canada seul y avait droit, à l'autre partie du pays; puis les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, faible compensation qui existait pour nous défrayer de la dette qu'on nous faisait payer, dette contractée en partie pour des travaux d'aucun avantage pour nous, et en partie par les défalcatiions des officiers publics du Haut-Canada, et dans tous les cas pour des améliorations locales; cette taxe pour l'administration, notre seule compensation, chargée sur les fonds consolidés, voilà, il me semble, assez de maux faits au pays, sans compter de nouvelles difficultés surgies depuis, sans parler d'une législation indigeste, injuste, qui coûte des dépenses énormes, par la raison bien simple que cette différence de mœurs, de langage, et de besoins des deux parties de la province dont j'ai déjà parlé, fait qu'on passe son temps seulement sur des mesures locales ou à discuter sur des mesures qui ont rapporté uniquement à une partie de la province dont on ne connaît, dont on ne sait souvent ni les besoins; voilà assez de maux pour nous justifier, je crois, à dire que l'Union, quoique le Bas-Canada y ait obtenu quelque amélioration, ne doit pas encore être par nous acceptée.

Qu'on doive en agiter le rappel est une autre question; qu'on doive demander de l'agitation à ce sujet est toute autre chose. Mais si le mal continuait, si le système de gouvernement responsable ne faisait pas le bien qu'on nous en a fait espérer—je crois qu'il fonctionnerait bien et je dirai les phases sous lesquelles je crois qu'il a passé, si nous voyions que ce système de gouvernement ne suffit pas pour garantir les droits du peuple de cette province, pour nous assurer à tous également la jouissance entière de ces droits; si nous trouvions que l'on manquait de parole, que nous ne pouvions pas obtenir justice d'aucun parti, ne serait-ce pas le devoir du Bas-Canada, de chaque ami de son pays, non seulement de protester contre l'acte d'Union, mais demander son rappel? Ça serait le devoir de tout hon canadien, de tout patriote sincère; et je dis que nous ne devons négliger aucune circonstance de protester de nouveau contre l'Union pour conserver ainsi le droit d'en demander le rappel quand nous le ju-

moment était le seul qui pouvait modifier et rendre supportable le régime de l'Union. Cette forme de gouvernement a déjà passé par différentes phases. Accordé par lord Sydenham, il était alors ce qu'on prétend qu'il est aujourd'hui, une illusion, une imposture, un piège. Cependant c'est en vain quand on a posé un principe juste, qu'on veut le détruire. Il se fait jour malgré tous les efforts. C'est en vain que ceux qui l'ont proclamé cherchent à en gâter les conséquences; il faut nécessairement qu'il se fasse jour, et quoique accompagné de la corruption, quoique on ne fut pas la responsabilité du gouvernement au peuple, mais des fonctionnaires publics qu'on eût vus dans l'administration, cela n'a au sort de l'administration forcée de prendre ainsi non seulement une position neutre comme aujourd'hui, mais obligés de corrompre après avoir été corrompus. Cette époque n'a pas pu durer; elle est tombée comme tout ce qui est corrompu. A cette époque a succédé une époque où l'on a cherché, au moyen de distinctions subtiles de retrancher de ce principe qu'on voulait corrompre, ce qu'il pouvait avoir de mieux. Cette époque peut s'appeler l'époque Méthalle. C'est alors que le pays a été inondé, enrhuyé de discussions sur les soins à donner au gouvernement responsable, sur l'étendue à donner à la responsabilité ministérielle, sur l'explication du fameux mot anglais *adequate* et qu'on s'est vu au moment de perdre courage, à cause de l'état nébuleux, si je puis ainsi m'exprimer, de la question.

Le bon sens du peuple a triomphé des distinctions subtiles et la vérité s'est fait jour. Cette époque a eu son temps et nous sommes aujourd'hui rentrés dans une troisième phase de gouvernement responsable. Que cette troisième phase puisse se perfectionner au contact de l'opinion publique, par l'effet que l'opinion publique doit avoir sur les chefs du gouvernement, c'est ce que je crois fermement. Que quelques mesures récentes soient de nature à jeter des doutes encore aujourd'hui sur ce gouvernement, comme la nomination des juges à des places irresponsables; cela me paraît contraire à la responsabilité, car l'homme qui peut en se retirant promettre à un autre de le retirer n'est pas dans le gouvernement responsable—c'est une des causes qui ont pu ôter notre confiance dans ce gouvernement, mais je ne crois pas que pour cela l'opinion publique ne prévaille pas, que les ministres ne feront pas cesser ce que l'on considère comme une nécessité.

Mais il y avait, il y a encore un fait qui rend illusoire cette doctrine de gouvernement responsable, c'est le fait d'une représentation disproportionnée qui permet à un ministère faible de se maintenir au pouvoir pendant plusieurs années, malgré une impopularité évidente, malgré l'opinion publique exprimée dans cette Chambre et dans la presse, même celle qui l'avait toujours suivie, lorsque ce gouvernement était gouverné par chacun des membres de son parti individuellement, car on en était toujours à dire, si l'on ne fait pas ceci ou cela je vous abandonnerai à votre sort. Avec cette mesure on obtenait tout ce qu'on voulait. C'est alors que les représentants de cette partie du pays ont compris qu'ils devraient renouveler leurs efforts. C'est alors que dans cette Chambre, et je suis un de ceux qui, avec l'hon. membre pour Québec, l'ont fait les premiers; c'est alors que l'on a demandé que la représentation fût augmentée et basée sur la population du pays. Cette question a du soulever et a soulevée en effet une autre question; c'est celle-ci, comment augmenter cette représentation? La justice: on a parlé de justice absolue; je ne conçois pas celle qui n'est pas absolue et qui me semble ressembler beaucoup à de l'injustice. La jus-